

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 4 septembre 2009
(convocation du 26 août 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Quatre Septembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
M. BRON Jean-Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques jusqu'à 10 h 15
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard jusqu'à 10 h 15
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck
M. SEUROT Bernard à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10 h 00
M. MAURRAS Franck à M. TOUZEAU Jean
M. SOUBABERE Pierre à M. PIERRE Maurice

M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 10 h 10
M. DAVID Yohan à Mme. PARCELIER Muriel
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Michel
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain jusqu'à 10 h 05
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h
M. MANGON Jacques à Mme. LIRE Marie Françoise
M. PALAU Jean-Charles à M. MOGA Alain
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. QUANCARD Denis à M. RAYNAL Franck

EXCUSE : M. DANJON Frédéric

LA SEANCE EST OUVERTE

**SAINT MEDARD EN JALLES - Subvention d'équipement à la société 3P -
PLACARD POUR PROFESSIONNEL - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur BENOIT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Fort d'une expérience de directeur commercial au sein d'une menuiserie industrielle landaise, M. Patrick TOUYA crée en juillet 2004 la société 3 P – PLACARD POUR PROFESSIONNEL spécialisée dans la fabrication de façades de placards.

Sur le plan juridique, 3 P – PLACARD POUR PROFESSIONNEL est une SARL au capital social de 10 000 € détenu à 90 % par des employés de la société dont 45 % par la gérante.

Activité :

La société 3 P – PLACARD POUR PROFESSIONNEL conçoit et fabrique des façades de placards et des aménagements intérieurs sur mesures commercialisés auprès de professionnels. Les productions de l'entreprise bénéficient de la certification ISO 9001.

L'entreprise couvre aujourd'hui 19 départements du grand Sud-Ouest répartis entre 3 commerciaux.

Au total, sur un marché théorique de 4 800 clients, l'entreprise compte à ce jour 650 comptes clients (part de marché de 13,5 %). La clientèle est constituée de professionnels qui interviennent dans le neuf ou la rénovation de logements.

En s'adressant directement aux professionnels (90 % de professionnels du bâtiment et 10 % de particuliers) 3 P – PLACARD POUR PROFESSIONNEL bénéficie d'une plus grande réactivité sur son marché (contact direct, livraison à domicile, visite terrain, prix compétitif, réponse immédiate...).

Moyens :

La société 3 P – PLACARD POUR PROFESSIONNEL réalise son activité dans un bâtiment d'environ 440 m² dont elle est locataire, et situé à Saint Médard en jalles.

L'entreprise est dotée des principaux équipements repris ci-après : scie à panneaux, outil spécial de précision pour coupe et mise en forme de profils acier et aluminium, tronçonneuse à profils, emballeuses automatiques par banderole...

Sur le plan humain, l'entreprise compte un effectif de 8 personnes.

Eléments financiers :

€	31/12/2007 (12 mois)	31/12/2006 (12 mois)	31/12/2005 (18 mois)
Chiffre d'affaires	907 455	778 196	795 532
dont export	0	0	0
EBE	96 150	105 094	-97 496
Résultat d'exploitation	96 927	64 285	-99 161
Résultat financier	-7 920	-10 672	-9 932
Résultat net	32 981	38 201	-38 177
Fonds de roulement	172 617	99 764	26 286
Besoin en fonds de roulement	154 811	88 481	35 246
Trésorerie	17 806	11 283	-8 960
Fonds propres	34 005	1 024	-37 177
Total bilan	308 986	218 829	168 548
Fonds propres/total bilan	11 %	0,5 %	-22 %
Distribution dividendes	0	0	0

Après un démarrage difficile en 2004 (1^{er} exercice de 18 mois, déficitaire) l'entreprise a trouvé son marché. Le chiffre d'affaires a progressé de 17 % au cours du dernier exercice clos au 31/12/2007. Sur l'exercice 2008 (document provisoire), 3 P – PLACARD POUR PROFESSIONNEL enregistre une hausse de 2 % de son chiffre d'affaires malgré une conjoncture qui s'est dégradée au cours du second semestre.

La rentabilité est d'un bon niveau :

- EBE = 10,6 % au 31/12/2007,
- Résultat net = 3,6 % au 31/12/2007.

L'analyse du bilan fait ressortir une amélioration de l'autonomie financière de l'entreprise (11 %) qui avait été entamée par le 1^{er} exercice déficitaire. Le fonds de roulement couvre le BFR, dégageant une trésorerie positive.

Les concours bancaires seront soldés durant l'exercice 2009. L'absence d'endettement à MLT permet à l'entreprise de mettre en œuvre un nouveau programme d'investissement.

Un accompagnement public sera toutefois de nature à soulager financièrement l'entreprise.

PROJET DE DEVELOPPEMENT

La société 3 P – PLACARD POUR PROFESSIONNEL est bien implantée sur son marché. Elle ambitionne aujourd'hui de se développer sur l'ensemble du sud de la France en étendant son action aux régions Languedoc-Roussillon, PACA, Rhône-Alpes, au cours des 3 prochaines années.

Ces 3 régions ont un potentiel estimé à 12 000 clients dont 10 % seraient captés par 3 P – PLACARD POUR PROFESSIONNEL.

En parallèle, l'entreprise souhaite identifier de nouveaux débouchés commerciaux (hôtellerie, bureautique...).

Pour mettre en œuvre cette stratégie de développement, 3 P – PLACARD POUR PROFESSIONNEL doit se doter d'un nouveau bâtiment industriel d'une surface d'environ 990 m² qui sera construit sur la zone d'activité Galaxie 3 de la commune de Saint Médard en Jalles.

Le coût total de l'opération immobilière s'élève à 480 K€ H.T.

L'entreprise en profitera pour revoir la circulation des flux de production et améliorer les conditions de travail de ses salariés. Il est utile de préciser que l'entreprise travaille aujourd'hui en flux continuallement tendu (outil de production saturé).

S'agissant d'une construction neuve sans référentiel applicable, l'entreprise pratiquera un traitement optimisé des 14 cibles inhérentes à la démarche HQE.

Pour ne pas obérer la capacité d'endettement de l'entreprise, les dirigeants ont fait le choix de faire porter l'acquisition du foncier par une SCI familiale regroupant les fondateurs de la SARL 3 P – PLACARD POUR PROFESSIONNEL. Le coût de la construction est quant à lui intégralement supporté par la SARL 3 P – PLACARD PROFESSIONNEL. Un bail à construction d'une durée de 20 ans est prévu entre la SCI et la SARL 3 P – PLACARD POUR PROFESSIONNEL pour permettre ce montage.

En parallèle, de nouveaux investissements matériels seront réalisés dans les 3 ans à venir : emballuse automatique à banderole, outil de découpe, scie à panneaux (environ 50 K€).

Ces investissements devraient également se traduire par la création de 6 emplois sur 3 ans (3 commerciaux, 2 assemblieurs-monteurs, 1 secrétaire).

Au regard du projet de développement, la CUB souhaite accompagner cette entreprise, créatrice d'emplois dont le produit fiscal attendu sera de 14852 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses	En € HT	Ressources	En € HT
Construction bâtiment	344 618	Prêt bancaire	370 000
VRD + travaux sur parcelle	10 382	Autofinancement	14 000
Coût divers	30 000	Conseil Régional	48 000
		Conseil Général	24 000
		Communauté Urbaine	24 000
TOTAL	480 000	TOTAL	480 000

Ainsi, sur l'assiette éligible de 480 000 €, la contribution des collectivités s'élèvera à 20% de l'assiette, soit la somme de 96 000 €, répartie entre elles de la manière suivante :

CRA : 50%

CG33 : 25%

CUB : 25%

Dans ces conditions, compte tenu du développement de cette entreprise, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

DECIDER l'attribution à l'entreprise 3P –PLACARDS POUR PROFESSIONNEL, d'une subvention de 24 000€ pour la réalisation de son projet immobilier,

AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de versement de ladite subvention à l'entreprise 3P – PLACARD POUR PROFESSIONNEL,

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 204, article 2042, fonction 900, programme DA01, CRB D100, du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 4 septembre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
23 SEPTEMBRE 2009

PUBLIÉ LE : 23 SEPTEMBRE
2009

M. JEAN-CHARLES BRON